

Certificat Médical Préalable à la pratique du Sport

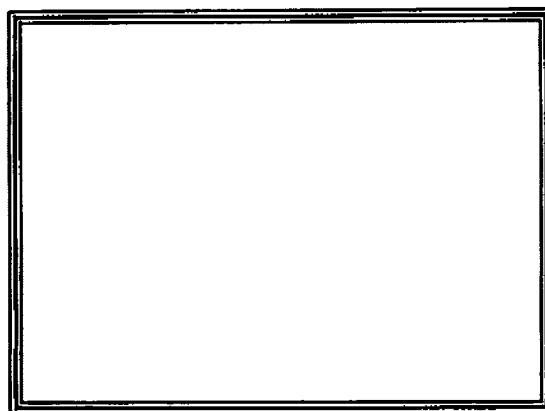
pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport

Je soussigné Docteur

certifie avoir examiné M. / Mme / Melle ¹ :

Né(e) le : ... / ... / et n'avoir pas constaté, à la date ce jour, de signe
contre-indiquant la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à : Le : / /



Cachet et Signature du Médecin

¹ Rayer les mentions inutiles

² La date d'élaboration de ce certificat doit être antérieure de moins de 12 mois à la date de la course